



Montréal, le 8 mars 2021

ÉLECTIONS 2021

Avis aux membres de la région électorale 3 de l'Ordre des technologues professionnels du Québec pour les régions administratives de Montréal, Laval, Laurentides, Lanaudière et Mauricie

En vertu du *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des technologues professionnels du Québec et les élections à son Conseil d'administration*, il est prévu que des élections se tiendront pour pourvoir quatre postes électifs au Conseil d'administration de l'Ordre.

Les élections débutent le 8 mars 2021 et se termineront lors du dépouillement du scrutin, le vendredi 7 mai 2021 à 17 heures.

Vous serez invités à voter, selon votre domicile professionnel principal, pour ces postes d'administrateurs du Conseil d'administration de l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

Postes électifs à combler

Pour la région électorale 3, regroupant les membres ayant leur domicile professionnel principal dans les régions administratives suivantes :

- Montréal
- Laval
- Laurentides
- Lanaudière
- Mauricie

Quatre postes, pour des mandats de quatre ans. Les administrateurs de la région électorale 3 sont élus par et parmi les membres ayant leur domicile professionnel principal dans cette région électorale.

Période de mise en candidature

La période pour présenter sa candidature à un poste électif s'échelonne du 8 mars 2021 au 7 avril 2021 à 16 heures.

Exigences

Les exigences pour poser sa candidature au poste d'administrateur de l'Ordre des technologues professionnels du Québec sont les suivantes :

- Être membre de l'OTPD et avoir son domicile professionnel principal dans la région où se tiennent les élections ;
- Ne pas occuper un emploi à l'OTPD ou ne pas avoir occupé un tel emploi au cours des deux années précédant le dépôt de sa candidature;
- Ne pas avoir fait l'objet, au cours des cinq années précédant la date de l'élection :
 - d'une décision disciplinaire lui imposant une radiation temporaire ou une limitation ou une suspension de son droit d'exercer des activités professionnelles rendue au Québec par le conseil de discipline d'un ordre professionnel ou par le Tribunal des professions en appel d'une décision d'un tel conseil ;
 - d'une décision d'un tribunal canadien le déclarant coupable d'une infraction criminelle impliquant un acte de collusion, de corruption, de malversation, d'abus de confiance, de fraude, de trafic d'influence ou des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ;
 - d'une décision le déclarant coupable d'une infraction pénale visée à l'article 188 du *Code des professions* ;
- Remettre au secrétaire de l'Ordre un bulletin de présentation signé par **cinq membres** qui ont leur domicile professionnel principal dans la région où se tiennent les élections, au plus tard le 7 avril 2021 à 16 heures.

Bulletin de présentation

Le bulletin de présentation pour le poste d'administrateur est disponible sur le site internet, sous cet avis.

Déroulement du vote

Dates clés

Les dates clés des élections sont déterminées dans le [Règlement sur l'organisation de l'Ordre des technologues professionnels et les élections à son Conseil d'administration](#).

- **Début de la période électorale :**
Lundi 8 mars 2021.
- **Date limite pour poser sa candidature :**
Mercredi 7 avril 2021, 16 heures.

- **Envoi aux membres de la région électorale 3 des bulletins de présentation des candidats, d'un avis les informant de la façon de voter, ainsi que des documents permettant le vote :**

Entre le 7 avril 2021 et le 22 avril 2021.

Note : ces informations et documents seront transmis seulement si une élection est nécessaire. Advenant que **seuls quatre candidats** aient posé leur candidature, ils seront élus par acclamation dès le mercredi 7 avril 2021, à 16 heures.

- **Date de dépouillement du scrutin :**

Entre le 7 mai 2021, 17 heures et le 17 mai 2021.

- **Annonce des résultats du vote :**

Le premier jour ouvrable suivant le dépouillement du scrutin.

Pour connaître l'ensemble des règles encadrant les élections au Conseil d'administration, veuillez consulter les articles 66.1 à 75 du [Code des professions](#) ainsi que les articles 8 à 26 du [Règlement sur l'organisation de l'Ordre des technologues professionnels du Québec et les élections à son Conseil d'administration](#).

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Alain Crompton', with a stylized flourish at the end.

Alain Crompton t.i.m.(E), B.Ed., D.S.A., M.A.P.
Secrétaire de l'Ordre